

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	42 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.		
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 48 ^m soir.	4 h. 18 ^m matin.		
10 h. 47 ^m »	5 h. 10 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 17 ^m »	10 h. 15 ^m »	—	4 h. 39 ^m matin.	11 h. 30 ^m »	2 h. 19 ^m soir.		

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 11 Septembre.

On peut appliquer aux arrangements internationaux ce qui a été souvent dit en parlant des Constitutions ; qu'il ne suffit pas de s'être mis d'accord sur le texte ; qu'il faut, de plus, connaître dans quel esprit en sera faite l'application.

Or, c'est précisément ce qui se produit aujourd'hui, relativement au traité conclu avec l'Annam et qui peut prêter matière à litige avec le gouvernement chinois ; car, surtout, avec les nations orientales, il est nécessaire de se pénétrer de cette vérité ; leurs diplomates se sont plus ou moins frottés à notre civilisation tout en continuant à la haïr.

Ainsi que le fait remarquer le *Temps*, quelques-uns d'entre eux nous ont étudiés à fond, tandis que nous les connaissons à peine. C'est là tout le secret de leur supériorité dans ces interminables négociations, où ils poussent à un degré inouï l'art de remettre en question le lendemain ce qui a paru décidé la veille, jusqu'au moment où, de guerre lasse, ils finissent par obtenir des conditions infiniment meilleures que ne le comportaient et leurs droits réels et les forces dont ils disposeraient pour les faire valoir.

Il importe donc de se mettre en garde contre les nouvelles qui nous parviennent et qui font l'objet de commentaires nombreux.

Il y a eu une réouverture de pourparlers entre le représentant de la Chine et notre

ministre des affaires étrangères. Que s'est-il passé durant leur entrevue ? Personne, assurément, ne saurait le dire.

Ce qui est certain, c'est de la part de notre gouvernement, un désir très sincère d'arriver à une entente cordiale ; c'est l'intention d'accorder aux intérêts chinois une large part, sans compromettre nos intérêts propres et notre dignité nationale.

Il y a eu, des deux côtés, un échange d'observations qui prouve que le Céleste-Empire n'est pas moins désireux d'une solution amiable et pacifique.

Il ne s'agit guère, en définitive, que d'une question de suzeraineté toute décorative, d'ailleurs, que la Chine exerce sur l'Annam et dont les droits purement honorifiques ne sauraient en rien se trouver lésés par notre protectorat et l'occupation du pays par les troupes françaises.

Quoi qu'il en soit, nous ne cherchons point querelle à la Chine, et ses représentants ont trop l'intelligence de la situation pour ne pas considérer toute démarche officielle tendant à faire surseoir aux opérations, dont le but unique est de débarrasser le Tonkin des Pavillons-Noirs, comme l'aveu implicite d'une complicité dont leurs hommes d'Etat se sont constamment défendus.

La France et la Chine

On mande de Hong-Kong, le 7 septembre, aux journaux anglais :

• La Chine fait de très grands armements.

— Pourquoi avez-vous rompu avec Pierre Veliki ?

— Parce que je ne l'aimais pas.

— Soyez franche jusqu'au bout.

— Et que je vous aimais. Etes-vous satisfaite ?

— Non.

— Que vous faut-il de plus ?

— Je veux vous entendre dire : rendez-moi ma liberté !

Diane se leva éperdue.

— Vous me la rendriez ?

— Pourquoi pas ?

Croyez-vous que j'aie moins de cœur que le prince Véliski ? Prouvez-moi que je ne puis rien pour votre honneur, que je suis un obstacle dans votre vie, je me retire ; vous n'entendrez plus jamais parler de moi.

Bouleversée par cette évolution rapide, elle murmura :

— Je ne connais pas la vie, Monseigneur ; je ne puis choisir.

— Il n'est pas nécessaire de connaître la vie, vous savez ce que c'est que l'amour. Cela suffit, je vous l'assure.

Frappée d'une étincelle d'en haut, vous restez éblouie par la lumière, effrayée, comme vous le dites. Eh bien ! renoncez bravement à ce beau rêve. Retournez au prince Véliski. Il sera si heureux de vous ressaisir !

— Je rêve ! Que veulent dire ces paroles ?

— Elles sont faciles à comprendre.

Je ne veux pas vous devoir au sentiment de frayeur que je vous inspire. Ambitieux

Il est arrivé d'Amérique une énorme quantité d'armes, fusils, munitions, tentes. Une armée entoure Canton et de nombreuses troupes sont massées sur la frontière. On évalue à 5,000 le nombre des soldats qui ont franchi la frontière par petits détachements. Une partie s'est arrêtée à Hacaï, les autres marchent sur Bac Ninh.

Les eaux, toujours très hautes, facilitent les reconnaissances. Le *Pluvier* et la *Trombe* ont remonté le fleuve Rouge jusqu'à Sontay, où ils ont canonné les positions ennemies.

Il paraît que M. Harmand se heurte à de nombreuses difficultés pour faire appliquer les clauses du traité de Hoé. La plupart des hauts mandarins militaires refusent d'en reconnaître la validité.

On annonce que l'Angleterre songe à proposer sa médiation pour le cas où l'entente ne pourrait pas se produire directement entre la France et la Chine.

Nous devons être reconnaissants envers l'Angleterre de cette pensée ; mais nous croyons que, quelque désintéressement qu'elle puisse apporter dans son arbitrage, elle serait toujours soupçonnée de préoccupations personnelles.

A notre avis, s'il y a arbitrage, l'arbitre naturellement désigné est le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, lequel a autant de relations avec la Chine que l'Angleterre même, et étant moins intéressé, verrait sa décision mieux accueillie quelle qu'elle fût.

LA CONVENTION FRANCO-CHINOISE.

Le marquis de Tseng a arrêté avec M. Challemel-Lacour les lignes principales de l'accord à intervenir entre la France et la Chine.

en amour comme en toute chose, il me faut la femme tout entière.

Je comprends que vous ayez peur de moi, si vous ne pouvez faire autrement ; mais je veux que vous m'aimiez avec tous les sentiments qui vibrent en vous. Je vous le déclare : si vous m'appartenez, je serai insatiable.

Interdite, elle tourna vers lui des yeux suppliants.

— Je ne sais plus que penser, Monseigneur. Ce que vous me dites est si étrange ! Laissez-moi réfléchir. Demain !

— Non, pas un jour, pas une heure, pas une minute.

Vous avez un caractère assez fortement trempé pour savoir ce que vous voulez. L'affection profonde que vous témoigne le comte Selvaggia, nuit à mon amour plus robuste, plus absolu.

Choisissez entre les deux.

— Choisir ? Pourquoi ? Ces deux affections ne se ressemblent pas, je suppose ?

— Vous ne comprenez donc rien, ma pauvre enfant ?

Elle joignit les mains, le regardant avec anxiété.

— Ah ! mon Dieu ! vous me faites peur ! Que voulez-vous dire ?

— Je veux dire qu'étant belle comme vous l'êtes, il faut que vous soyez éclairée sur les dangers de la route. Le comte Selvaggia vous aime.

Diane poussa un cri sourd.

Une note préliminaire remise par M. Lou-ki-Tsiang avait posé les bases suivantes qui ont été arrêtées dans leur dernière entrevue :

1^o La France s'engage à limiter son protectorat du côté de la Chine au delta du Tonkin et à la voie du fleuve Rouge ;

2^o La Chine consent à ouvrir au commerce européen la navigation sur le fleuve Rouge, mais notre domination s'arrêtera à Laokai ;

3^o La ville de Laokai sera le seul point par lequel s'effectueront les échanges avec les provinces du sud-ouest de l'empire.

Les jonques annamites ne devront pas dépasser le poste de douane établi à Laokai ;

4^o Sur tous les autres points, la frontière sera fermée, et une ligne, suivant le versant nord des montagnes de la province de Langson, neutralisera la vallée qui rejoint la frontière chinoise ;

5^o Cette bande de terre relèvera de la juridiction établie à Tonkin, et les troupes auxiliaires annamites devront seules y tenir garnison, à l'exclusion des étrangers, qui n'y pourront résider ;

6^o La Chine garantit le Tonkin contre toute excursion des Pavillons-Noirs auxquels elle fermera sa frontière et qu'elle s'engage à désarmer.

Le gouvernement chinois promet, en outre de ne pas entraver la navigation sur les rivières débouchant sur notre territoire.

Quant à l'Annam, moyennant la reconnaissance de notre part du droit de suzeraineté revendiqué par la Chine et sous la réserve que ce droit ne comportera qu'un « hommage » rendu par les souverains annamites lors de leur avènement au trône, la Chine reconnaîtra le traité de Hoé et renoncera à la prérogative d'investir les souverains qui se succéderont sur l'Annam.

— Mais alors, ce mariage ?

— Ce mariage est tout simple : il vous permettait de rester auprès du comte avec assurance et sécurité.

— Je ne puis vous croire. Est-ce qu'on marie une femme quand on l'aime ?

— Oui, on la marie ; il n'y a pas d'autre parti à prendre.

— Ce n'est pas celui que vous employez.

— Oh ! moi. C'est différent. Je veux et je puis faire de vous ma femme.

— Et le comte ?

— Le comte ?

Alexis enveloppa Diane d'un regard étrange qui la fit rougir.

— Vous voulez rester à Paris, près du comte ?

— Oui, c'est mon plus cher désir.

— Adieu donc ! Nous nous sommes vus pour la dernière fois.

Une pâleur livide couvrait les traits du grand-duc. Brusquement il se dirigea vers la porte.

Diane s'élança vers lui.

— Vous ne m'avez pas compris, Monseigneur ; je veux rester ici avec mon mari.

Un cri de triomphe sortit de la poitrine d'Alexis, pressant la jeune fille sur son cœur :

— Merci, ma bien-aimée ; nous pouvons partir maintenant !

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 11 Septembre 1883.

LES

COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

— Oui, c'est tout.

Alexis la considérait attentif. Un éclair allumait ses prunelles. Un sourire ironique crispait sa lèvre.

— On n'est pas plus charmant ! N'est-ce pas votre avis ?

— Je m'y attendais, je vous l'avoue. Il est impossible de dire ce que le comte Selvaggia a été pour moi pendant l'absence de mon père. Il a, dit-on, un caractère de fer ; mais vis-à-vis de moi !!!

Le grand-duc eut un rire amer.

— Je vois que l'ambassadeur d'Italie achève ce que les autres ont si bien commencé. Peut-être, devant ces témoignages de vive tendresse, regrettez-vous de n'être plus libre ?

Diane demeurait silencieuse.

— Je veux une réponse.

— Vous le savez, Monseigneur, j'ai peur de vous. Ce n'est pas ainsi que je comprends l'amour.

Il a été en outre question, entre M. le marquis de Tseng et M. Challemel-Lacour, de l'effectif des troupes que la France entretiendra au Tonkin.

M. Challemel Lacour a affirmé que l'effectif ne dépassera pas 4,000 hommes. Il a ajouté que la France devra maintenir le double de cet effectif pendant près d'une année, afin de chasser les Pavillons-Noirs et affermir la paix parmi une population depuis longtemps soulevée.

M. le marquis de Tseng a télégraphié ce projet de convention à son gouvernement.

Revue des Journaux

Le *Soir*, après avoir rappelé la situation du Tonkin vis-à-vis de la France, après le traité de 1874, fait les réflexions suivantes :

Mais une fois faite la part du passé et du présent connu, nous sommes en droit de nous demander ce qui se passe, ce qu'il y a de vrai dans les bruits qui circulent, ce qu'on médite en vue de pourvoir à des circonstances nouvelles.

Quelle est la valeur réelle du traité récemment signé à Hué? Quels sont nos rapports signés avec la Chine, et où en sont les relations du gouvernement avec l'ambassadeur chinois?

D'où viennent les rumeurs inquiétantes qui se répandent et que la presse étrangère interprète contre nous?

Certes, en vue d'une éventualité telle que serait une guerre avec l'empire du milieu, l'opinion publique est en droit de s'émouvoir.

L'Opinion :

Depuis quelque temps déjà, écrit l'*Opinion*, le public se préoccupe de la façon dont le ministère se renseigne sur les opérations du Tonkin.

A de rares intervalles, on publie quelques dépêches officielles, rédigées de façon vague et ne donnant, par suite, aucune satisfaction aux préoccupations du pays.

Notre intention n'est pas de récriminer; nous voulons seulement montrer les inconvénients d'un semblable procédé.

Pendant que le gouvernement garde le silence la presse étrangère, et en particulier les journaux anglais nous accablent de dépêches présentant, la plupart du temps, notre situation au Tonkin comme étant des plus critiques.

Le Temps écrit à ce sujet :

S'il faut en croire les dépêches de Hong-Kong, de source anglaise, la cour de Pékin considère comme un document sans valeur le traité de Hué, parce que, dit-elle, le successeur de Tu-Duc n'ayant pas reçu l'investiture, n'a pas qualité pour prendre le titre de roi d'Annam.

Singulière prétention, qui ne repose sur aucune base! En fait, l'Annam est depuis si longtemps un Etat indépendant, que l'investiture que ses souverains demandaient au Fils du Ciel n'était qu'une marque de déférence envers le maître du grand empire chinois.

Les Débats :

Les *Débats* ne sont point d'avis que la France doive subir les exigences de la Chine.

Quant à nous soumettre aux conditions de la Chine, c'est ce qu'on ne peut demander. Il ne peut plus être question actuellement de l'abandon d'une partie de nos droits ou d'une limitation quelconque de notre suprématie au Tonkin. Tout ce qui peut intervenir entre la Chine et nous, c'est simplement une convention de bon voisinage.

Le *National* ne croit pas aux bruits de la retraite de M. Challemel-Lacour, quoique sa situation soit délicate.

Le même journal pense qu'il aura à cœur de soutenir devant les Chambres son projet d'arrangement avec la Chine.

Le *Siècle* constate, d'après le dernier bulletin officiel de la statistique du ministère des finances, que l'excédant net des crédits additionnels sur les premières prévisions des dépenses est pour les trois années de 1881, 1882 et 1883, de 604 millions 154,463 fr.

Le *Siècle* ajoute. « On voit combien la Chambre se laisse entraîner sans compter dans la voie des dépenses, et combien il importe d'établir au plus tôt une sérieuse politique d'économie. »

Le *Figaro* croit que la nomination de M. Patenotre à Pékin, en remplacement de M. Tricou, a un caractère de conciliation qui permet d'entrevoir le rétablissement des bonnes relations avec la Chine.

Le *Siècle* demande, au nom de la logique, des intérêts du pays et de la volonté de la na-

tion, que la révision ait lieu à la session d'automne 1884, c'est-à-dire avant le renouvellement du Sénat.

Le *Français* croit qu'il ne sera pas possible d'imposer le programme de la révision, car les pouvoirs du Congrès sont illimités.

Quant à la date à laquelle il conviendra de s'en occuper, les événements plus que des paroles se chargeront de la fixer.

Le *Soleil* regrette que le traité Bourée n'ait pas été accepté au début, nous aurions économisé 3,000 hommes et 25 millions inutilement sacrifiés.

Informations

On dément officiellement aujourd'hui qu'il ait jamais été question d'un Message du Président de la République pour l'ouverture de la prochaine session. Cette affirmation a été donnée ce matin même par un membre du cabinet.

La *Patrie* assure que, pour éviter des difficultés parlementaires, le ministre des affaires étrangères se proposera de faire distribuer, aussitôt après la rentrée des Chambres, le Livre jaune, contenant des documents diplomatiques relatifs aux affaires du Tonkin.

Paris, 9 septembre.

Le bruit court que le général de division Schmith, commandant le 9^e corps à Tours, remplacerait l'amiral Jaorès comme ambassadeur à Saint-Petersbourg.

Paris, 9 septembre.

Elections législative (1^{er} arrondissement). Electeurs inscrits: 14,888; votants: 8,735. M. Forest, président du conseil général de la Seine, radical, 3,269 voix; M. Hielard (union républicaine), 2,951; M. Despaty, conservateur, 2,051; Il y a ballottage.

Paris, 10 septembre.

Hier a eu lieu dans la Saône-et-Loire une élection législative pour l'arrondissement de Châlons.

M. Loranchet (gauche radicale), a eu 4,689 voix; M. Jossierand (union républicaine), 4,280, et M. l'abbé Sauvert (républicain indépendant), 2,752. Il y a ballottage.

Une dépêche adressée de Saïgon, le 9 septembre, au *Figaro*, dit que suivant des dépêches de Haï-Phong. Nos troupes ont battu les Pavillons-Noirs dans un nouveau combat près de Haï-Phong.

Paris, 10 septembre.

Un journal du soir annonçait hier que, dans l'éventualité de l'aggravation du conflit existant entre la France et la Chine, le gouvernement aurait la pensée de convoquer les Chambres en session extraordinaire, et que cette session serait limitée à la solution de la question du Tonkin. Elle durerait quatre jours au plus.

Nous sommes en mesure d'affirmer, dit à ce sujet le *National*, que le cabinet n'a nullement l'intention de prendre la mesure exceptionnelle annoncée par notre confrère. Tout au plus, si les circonstances l'exigent, avancera-t-on de huit ou quinze jours la convocation des Chambres pour la session extraordinaire de 1883 qui devait être ouverte vers le 22 octobre prochain.

A Saint-Petersbourg, il est arrivé des rapports venant de plusieurs points de l'empire chinois d'après lesquels se manifeste en Chine une animosité extraordinaire contre la France et contre la Russie.

Un grand nombre de fessils se chargeant par la culasse sont arrivés d'Angleterre en Chine. Dans le Sud-Ouest de la Chine (Fergan), il y a en outre une nombreuse milice et une dizaine de mille hommes sur pied de guerre.

Le marquis de Tseng, qui devait retourner aujourd'hui à Londres, a retardé son départ au dernier moment.

Il a eu dans la journée d'hier un nouvel entretien avec M. Challemel-Lacour.

Le marquis de Tseng partira incessamment pour Londres, où il ira conférer avec lord Granville du résultat de son entrevue avec M. Challemel-Lacour.

Il est aujourd'hui prouvé que c'est l'Angleterre qui tient les fils de la politique du Céleste-Empire dans son différend avec nous.

Le contre-amiral baron Go'z est parti pour Hong-Kong où doivent être concentrés les navires de guerre allemands qui sont dans l'Extrême-Orient.

L'amiral a ordre de visiter les ports ouverts où les Allemands ont des nationaux. Il a à ses ordres deux corvettes et deux canonnières; sa disision va être renforcée de la corvette *Stein*.

Comme nous l'avons annoncé précédemment, le prince Napoléon est arrivé jeudi dernier à Biarritz. On signale ce fait que plusieurs notabilités bonapartistes auraient devancé l'arrivée du prince dans cette ville, et qu'une réunion a dû être présidée par lui, dimanche dans la journée.

M. Bourée, notre ex-représentant en Chine, a eu lundi une longue entrevue avec M. Challemel-Lacour. M. Bourée, rentré de Contrexeville la veille, a été mandé au ministère des affaires étrangères, aussitôt son retour à Paris.

On annonce que M. Durban, agent consulaire d'Italie à Toulouse, aurait décidé de rembourser les souscriptions qu'il a reçues pour les victimes d'Ischia. Il a annoncé en même temps son intention de donner sa démission d'agent consulaire d'Italie.

On annonce que les Chinois qui étaient en assez grand nombre dans le quartier des Champs Elysées, à Passy et à Autenil, quittent presque tous Paris. La plupart d'entre eux se rendent en Angleterre.

Les comptes du budget de l'empire d'Allemagne pour 1882-83, viennent d'être arrêtés. Il en résulte un excédent de recettes de 13,196,150 79 marcs sur les prévisions budgétaires.

En prenant en considération les économies faites sur les dépenses et dont la somme totale s'élève à 2,547,316 94 marcs, le budget de l'empire pour 1882-83, accuse ainsi un excédent total de 15,743,467 73 marcs sur les prévisions budgétaires.

On dit que l'Espagne sera reconnue comme grande puissance, à la condition *sine qua non* qu'elle entre dans la triple alliance, non point par une simple promesse, mais par un traité en bonne forme. On ne croit pas que le roi Alphonse s'engagera si loin, mais on est certain qu'il acceptera de participer à la ligue des monarchies contre la Révolution.

On télégraphie de Marseille que l'état de l'amiral Pierre est de plus en plus inquiétant. La journée d'hier a été meilleure, mais la nuit passée a été très mauvaise.

L'amiral est atteint d'albuminurie à la dernière période.

Sépulture de M. le comte de Chambord

L'*Union* donne de nouveaux détails sur la sépulture du comte de Chambord à Goritz, au couvent des Pères Franciscains.

Le caveau est situé sous la chapelle de Castagnavizza.

On y accède par un long couloir en pierre. Avant les funérailles, par les soins de Charlemagne, le vieux et fidèle serviteur de M. le comte de Chambord, un mur a été démolé pour permettre l'entrée du cercueil.

Le caveau a été élargi récemment par ordre du comte de Chambord.

On y a transporté les cercueils des princes de la famille des Bourbons, qui se trouvaient auparavant dans un autre caveau, devenu trop petit à droite du couloir en pierre.

Dans le caveau nouvellement établi reposent aujourd'hui :

A gauche, le roi Charles X.
A sa droite, Mgr le Dauphin.
A sa gauche M^{me} la Dauphine.
A droite, au milieu, le roi Henri V.
A sa gauche M^{me} la duchesse de Parme, sa sœur.

Sur le cercueil du roi, une plaque en argent,

au sommet de laquelle est gravée une croix du Saint-Esprit, portant l'inscription suivante :

ICI EST DÉPOSÉ
TRÈS HAUT ET TRÈS EXCELLENT PRINCE
HENRI CINQUIÈME DU NOM
PAR LA GRACE DE DIEU
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE
NÉ A PARIS LE 29 SEPTEMBRE 1820
MORT A FROHSDORF LE 24 AOUT 1883

Au-dessous sont gravées les armes de la Maison de France.

A l'entrée du couloir qui mène à la sépulture royale est inhumé, dans le mur à droite, M. le duc de Blacas, père du comte actuel.

UNE NOUVELLE CATASTROPHE A ISCHIA.

On s'attend à Ischia à une nouvelle catastrophe.

Hier encore, à deux minutes d'intervalle, deux fortes secousses se sont produites à Serara, à Bara, à Forio. L'eau des puits devient trouble indice ordinaire d'un tremblement de terre prochain. La population est dans l'épouvante.

Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que le gouvernement italien ait permis à des particuliers de réédifier leurs maisons dans l'île dévastée et encore menacée. Des travaux sont commencés à Casamicciola.

A propos de la terrible catastrophe de Java, M. Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, vient de rappeler que cet épouvantable cataclysme a été prédit par M. Delaunay, membre de l'Académie.

En effet, dans un rapport présenté à l'Académie en 1881, M. Delaunay a annoncé le tremblement de terre de Java, et ce savant a pu même indiquer la date presque précise à laquelle il devait avoir lieu.

La date donnée par M. Delaunay, dans son rapport est le 2 août 1883. La catastrophe a eu lieu le 28 juillet, soit un peu plus de quarante-huit heures de différence.

Le même rapport dit que cette épouvantable secousse doit être faible relativement à celle qui doit se produire en 1886.

M. le président de la République a envoyé la dépêche suivante au roi des Pays-Bas :

Profondément ému à la nouvelle des désastres de Java, je tiens à vous exprimer mes sincères compliments de condoléances et assurer Votre Majesté de la part que je prends à l'affliction et au deuil que cette catastrophe répand dans votre royaume.

GRÉVY.

LE RENDEMENT DES IMPOTS

Il résulte des tableaux dressés par le ministère des finances, que le rendement des impôts et revenus indirects, pendant le mois de juillet, a été de 13,300,000 francs inférieur aux évaluations budgétaires, ce qui porte le total des moins-values, pour les sept premiers mois de l'année courante, à 41,564,000 francs. Mais ce qui est particulièrement significatif dans les relevés officiels, c'est la comparaison des recouvrements effectués, pendant le mois de juillet de cette année, avec ceux du même mois de l'année précédente. Jusqu'à la fin du mois de mai, les recouvrements avaient été supérieurs à ceux de 1882. Au mois de juin, on dut constater une légère diminution de 300,000 francs. C'était un avertissement.

Cependant, à la fin du mois de juin, l'excédent était encore de plus de 11 millions. Mais pendant le mois de juillet dernier, les recouvrements ont été de 3,076,000 francs inférieurs à ceux de l'année dernière, ce qui ramène l'excédent total au chiffre de 8,703,000 fr. Comme on le voit, ce déficit constaté dans le rendement des impôts, ne provient pas du changement apporté dans le mode d'évaluation des recettes, mais bien d'une diminution réelle.

CHRONIQUE LOCALE ET FAITS DIVERS.

La commission du Monument Gambetta s'est réunie dimanche, à trois heures, sous la présidence de M. le Maire de Cahors.

Dans un exposé succinct, M. Sirech a mis la

commission au courant de la question. La souscription atteint actuellement le chiffre rond de 75,000 fr., qui se décompose ainsi :

Souscriptions diverses.....	47,000
Souscriptions des villes.....	16,000
Souscriptions des conseils généraux.....	8,000
Souscriptions des communes du départe ^t	3,600

M. le maire fait remarquer que l'étranger surtout a répondu avec empressement à l'appel qui lui a été fait, donnant ainsi la mesure de la popularité dont jouissait notre illustre compatriote, jusque dans les pays les plus reculés.

Avec cette somme de 75,000 fr. et l'assurance, confirmée par une lettre du ministre des Beaux-Arts dont il est donné lecture, que le bronze sera donné en partie par l'Etat, l'érection du monument paraît désormais certaine.

M. le maire dit que les travaux de sousassement vont commencer immédiatement, et demande à la commission de fixer, dès ce jour, la date d'inauguration.

La commission accepte à l'unanimité la date du 2 avril, anniversaire de la naissance de Gambetta.

C'est à deux mètres en arrière de la grille de face du square que se dressera le monument. La grille sera déplacée et les statues qui sont à l'entrée des Allées, trouveront une place plus en harmonie avec leurs dimensions dans l'intérieur du square.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Falguière, annonçant que les modèles, grandeur d'exécution, sont prêts et vont être livrés au fondeur.

M. le président exprime l'avis qu'il convient de donner tout l'éclat possible à la fête d'inauguration, qui attirera dans nos murs, le 2 avril prochain, une foule considérable d'étrangers. Le comité partage cette manière de voir et une commission sera ultérieurement nommée pour arrêter le programme de cette fête et aviser aux voies et moyens. Il est probable qu'une quête à domicile sera décidée.

Notre compatriote, M. Gustave Larroumet, docteur ès-lettres et agrégé des classes supérieures, vient d'être nommé professeur de rhétorique au lycée de Vanves-Paris.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique notre compatriote M. Tinel (Auguste-Etienne) est maintenu pour un an, à dater du 1^{er} novembre 1883, dans la jouissance de la Bourse de licence qui lui avait été précédemment accordée près la faculté des lettres de Toulouse.

Notre compatriote M. Gratacap Maurice, né le 23 octobre 1864 à Catus, est nommé pour un an boursier de licence près la faculté des lettres de Dijon.

Notre compatriote M. Grenat (Pierre-Henri), né le 22 juillet 1863, à Cahors, est également nommé pour un an boursier de licence près la faculté des lettres de Toulouse.

Notre compatriote M. Oscar de Négrier, colonel de la Légion étrangère, vient d'être promu au grade de général de brigade.

M. Oscar de Négrier, qui, appartient à une honorable famille du Quercy, est un des plus jeunes officiers généraux de l'armée, il a à peine 42 ans.

Etat des notes données aux candidats au volontariat d'un an du département du Lot.

1^{re} SÉRIE : AGRICULTURE.

MM. Marroncle (Frédéric).....	610 points.
Latapie (Benjamin).....	535
Vialle (Pierre).....	495
Marcenac (Frédéric).....	475
Dunoyer (Jean).....	460
Francoval (Élie).....	460
Taillade (Joseph).....	350
Mostolac (Jean).....	150

3^e SÉRIE : INDUSTRIE.

M. Duunoyer (Pierre).....	395 points.
---------------------------	-------------

CANDIDATS AU VOLONTARIAT

Le Journal Officiel publie une note portant que les candidats ayant obtenu au moins 450 points aux épreuves écrites du volontariat, seront seuls admis à subir l'examen oral.

Le ministre de la guerre a décidé, le 6 septembre 1883, que, par modification aux dispositions contenues dans le dernier paragraphe de la décision ministérielle du 15 mars 1883, les officiers d'infanterie de réserve et ceux de l'armée territoriale seraient autorisés à faire usage des effets d'ancien modèle jusqu'au 1^{er} janvier 1886.

Le port de la nouvelle tenue ne sera obligatoire qu'à cette date pour les officiers dont il s'agit.

RÉPARTITION DES CLASSES.

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 1883, les classes astreintes au service militaire sont ainsi réparties :

1^o ARMÉE ACTIVE.
Classes de 1878, 1879, 1880, 1881, 1882.

2^o RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE.
Classes de 1874, 1875, 1876, 1877, cette dernière étant dite « la plus jeune classe de la réserve de l'armée active. »

3^o ARMÉE TERRITORIALE.
Classes de 1869, 1870, 1871, 1872, 1873, cette dernière étant dite « la plus jeune classe de l'armée territoriale. »

4^o RÉSERVE DE L'ARMÉE TERRITORIALE.
Classes de 1864, 1865, 1866, 1867, 1868, cette dernière classe étant dite « la plus jeune classe de la réserve de l'armée territoriale. »

Nota. — Les engagés volontaires, les anciens remplaçants, les hommes qui ont été remplacés ou qui se trouvent, pour quelque motif que ce soit, dans une situation spéciale, marchent avec une des classes indiquées ci-dessus, conformément aux indications de leur livret individuel.

L'ÉTUDE DE L'ALLEMAND

Le ministre de l'instruction publique vient de décider, afin d'encourager l'étude de la langue allemande dans les écoles primaires supérieures en particulier, qu'un certain nombre d'élèves des écoles normales d'instituteurs iront séjourner plusieurs mois à l'étranger pour compléter leurs études.

L'établissement choisi est l'École normale de Kœnig, près de Zurich. Les instituteurs qui profiteront de cette mesure nouvelle seront désignés après un concours dont les épreuves consisteront en thème allemand et version allemande.

L'Homme-Vapeur.

Dimanche soir, à 4 heures, une foule nombreuse se pressait sur les Allées Fénélon, fermées par de vastes bandes de toile.

M. Calvayrac de Mazamet, l'Homme-Vapeur, comme il s'intitule modestement, devait parcourir 20 kilomètres en 55 minutes, et défiait à la course les plus rapides chevaux de Cahors.

Deux mille cinq cents personnes environ assistaient à ce spectacle, qui promettait d'être fort intéressant. Malheureusement l'attente du public a été trompée en ce qui concerne les paris et la lutte entre l'homme et la bête. Le représentant de l'espèce chevaline a mal soutenu l'honneur de sa race, et malgré les coups de cravache que lui administrait trop libéralement son écuyer, il n'en était pas au dixième tour que déjà il suait, soufflait, était rendu.

L'Homme-Vapeur a continué sa course, et en 58 minutes il a fait 50 fois le tour des Allées, soit, paraît-il, 20 kilomètres. En quittant le champ clos M. Calvayrac ne paraissait pas plus fatigué qu'en y entrant; et tout le monde a pu remarquer la régularité de son pas gymnastique et l'aisance de ses mouvements. Il est certain que l'Homme-Vapeur possède la plus précieuse faculté, et nous songions, en le regardant, à ces coureurs de l'antiquité dont les historiens grecs nous ont conservé le nom et les exploits.

Nous ne savons pas si cette faculté peut se généraliser. Un jour viendra, peut-être, où on élèvera des hommes coureurs, comme on élève des chevaux pour le plus grand plaisir des sportsmen et le plus grand profit des bookmakers. En attendant, la profession est bonne, et M. Calvayrac n'a pas besoin de se mettre, comme Jérôme Paturot, à la recherche d'une position sociale; il a de l'argent plein les jambes.

La commune de Peyrilles est dans la consternation; dans l'espace de quinze jours environ,

quatre incendies ont éclaté et presque toujours à la même heure, sans qu'on pût en deviner la cause. On ne saurait l'attribuer qu'à la malveillance ou plutôt à une monomanie. Sur les quatre sinistrés, Fages, Cassan, Rouget et Bétaille, deux seulement sont couverts par des assurances. Ce qu'il y a surtout de triste, c'est qu'à côté des dégâts sérieux, on a à déplorer la mort d'un enfant de quatre ans appartenant au malheureux Rouget.

On nous signale encore deux autres sinistres l'un à Cournajac, chez le sieur Peyrot, menuisier, et l'autre chez Jouvion. Les immeubles du premier ont été complètement dévorés par les flammes et on dit que cet incendie a été occasionné par un feu de cheminée.

A cette liste déjà trop nombreuse, nous devons ajouter le sinistre survenu à Gourdon, dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre, chez la veuve Francoval, épicière, rue de la Bride.

Les pertes sont importantes et dépassent la somme de 20,000 fr.

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 18 du mois dernier, M. Gouloumès, vétérinaire à Gourdon, est nommé vétérinaire des épizooties pour le canton de Gourdon.

Par arrêté de M. le sous-préfet de Gourdon, en date du 6 courant, MM. Planchou (Guillaume) et Serres (Jean), propriétaires, demeurant à Vidal, commune de Rouffillac, sont nommés commissaires à l'effet de concourir, avec l'administration des contributions directes et en présence de M. le maire de Fajoles, à l'évaluation des pertes causées dans cette dernière commune par le phylloxera.

Toutes les grandes compagnies de chemins de fer ont décidé d'employer le téléphone comme appareil avertisseur, de préférence au télégraphe, à partir d'aujourd'hui.

Revue Agricole

Sur le sucrage des vendanges

(Suite).

II. — Quelle espèce de sucre convient-il d'employer pour le sucrage? — Pendant longtemps, on a hésité, tâtonné sur ce problème; mais l'expérience en a peu à peu donné la solution. Aujourd'hui, la réponse est simple; nous la trouvons nettement formulée dans le rapport que nous venons de citer.

« Combien, dit M. Dumas, il faut être réservé et prudent lorsqu'il s'agit de produits organiques alimentaires, destinés à être consommés et à subir les actions lentes du temps! Les vins sucrés par le sucre de fécule ou les glucoses ont amené des mécomptes fâcheux. Peu à peu, la finesse de leur saveur s'est perdue; une amertume appréciable s'est manifestée et le commerce a frappé les vins glucosés d'une dépréciation dont cette pratique ne s'est pas relevée. »

Un peu plus loin, nous lisons encore dans le même document :

« Le sucre cristallisé des cannes ou de betteraves, en ajoutant au vin l'alcool, la glycérine, l'acide succinique et quelques produits éthers, agréables de la fermentation, n'y fait rien intervenir qui puisse en altérer l'usage salubre, le bouquet ou la saveur. »

Après ces indications si nettes, l'hésitation n'est pas possible : le viticulteur doit employer du sucre de betteraves ou de cannes entièrement pur. Il faut proscrire absolument les glucoses ou sucres de fécule, sous quelques noms qu'ils soient présentés, sucres de maïs, sucres de raisins ou autres; il faut aussi se garder d'employer les sucres bruts. En effet, le seul sucre qui présente une garantie de pureté absolue, c'est le sucre raffiné en pains ou en morceaux; la blancheur, la régularité du grain, la solidité, sont des caractères auxquels personne ne saurait se tromper.

On ne peut pas en dire autant des sucres en poudre ou en menus cristaux. La forme pulvérulente prête aisément à des mélanges; elle favorise l'introduction de matières étrangères dont des qualités fort minimes peuvent, au cours de la fermentation, produire des altérations susceptibles de communiquer au vin, promptement ou à la longue, certains mauvais goûts qui en déprécient la valeur.

La différence de prix entre le sucre raffiné et les sucres cristallisés en poudres, des poudres blanches, étant d'ailleurs minimes, une considération décisive doit toujours faire donner la préférence au sucre raffiné en pains ou en morceaux. Cette forme est, en effet, celle sous laquelle le sucre est presque exclusivement employé pour la consommation domestique. Le viticulteur et l'entrepositaire qui, en vue des vendanges, se seraient approvisionnés un peu trop largement, ne seront jamais embarrassés d'un excédent, puisqu'ils sont sûrs d'en trouver le placement, grâce aux besoins journaliers des ménages, à la campagne comme à la ville.

Au contraire, les sucres bruts, poudres blanches ou autres, ont l'inconvénient de ne pouvoir se consommer directement en proportion notable. Conservés en sacs d'une année à l'autre, ils risquent de subir, notamment sous l'action de l'humidité, des altérations qui augmenteraient les dangers de leur emploi ultérieur pour les vendanges. Veut-on les revendre pour éviter la perte d'intérêts qu'entraînerait la garde en magasin? On est généralement exposé à ne le faire qu'à un prix inférieur à cause des frais de double transport qui sont nécessairement perdus.

(A suivre).

Dernières Nouvelles

Une gravure représentant en pied le comte de Paris, en uniforme de lieutenant-colonel, avec cette légende : Philippe II, roi des Français, né au Palais des Tuileries, a été saisie chez l'éditeur, rue de Seine.

Plusieurs journaux ont annoncé la prochaine publication d'un mouvement administratif. — Nous croyons pouvoir affirmer qu'aucun mouvement touchant au personnel du ministère de l'intérieur ne sera publié avant le retour de M. Waldeck-Rousseau.

Un second mouvement judiciaire est annoncé pour la fin de la semaine. Ce mouvement portera sur les présidents de Chambre et les conseillers de cour d'appel.

Paris, 10 septembre, soir.

Aujourd'hui, doit se tenir un important conseil des ministres, où sera naturellement discutée la question du Tonkin, qui est entrée dans une nouvelle phase.

En effet, les dernières nouvelles venues de Pékin sont peu rassurantes sur les intentions des Chinois.

Le bruit court que les Chinois sont occupés à construire des fortifications entre Canton et l'embouchure de la rivière, afin d'empêcher toute action de la flotte française contre la ville.

Dans son entrevue avec le prince de Bismarck à Gastein, M. Bratiano, premier ministre de Roumanie, a conclu l'entrée de ce pays dans l'alliance austro-allemande, aux mêmes conditions que l'Italie.

Le National publie la note suivante :

Le bruit de la retraite du ministre des affaires étrangères, court depuis quelques temps avec une certaine persistance.

On dit que M. Challemel-Lacour, souffrant et fatigué, ne pense pas pouvoir supporter bien longtemps le poids des négociations qu'il a entamées, et qu'il songerait, au cas où celles-ci se prolongeraient, à se retirer avant la rentrée des Chambres.

Bourse de Paris.

Cours du 11 Septembre.

Rente 3 p. %.....	79.75
— 3 p. % amortissable.....	81.35
— 4 1/2 p. %.....	108.40
— 5 p. %.....	108.32

Librairie J. GIRMA, à Cahors

VIENT DE PARAÎTRE LA 16 LIVRAISON
L'HISTOIRE GÉNÉRALE
DE LA
PROVINCE DE QUERCY
DE GUILLAUME LACOSTE

Cet ouvrage formera TROIS volumes, in 8°, de 500 pages chacun, paraissant en livraisons mensuelles, pendant les années 1882-1883-1884.

Prix : 18 fr. — Payables 6 fr. par an

En dehors de l'édition de souscription, il sera mis en vente, 50 exemplaires seulement sur papier blanc velin, formant quarante livraisons.

Prix de la livraison 50 centimes

